Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 18 juillet 2019

Par courriel

Objet : Votre demande d'accès datée du 2 juillet 2019

La Régie de l'énergie (la Régie) fait suite, par la présente, à son courriel du 9 juillet 2019 accusant réception de votre demande d'accès du 2 juillet 2019 reçue le même jour.

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (R.L.R.Q., c. A-2.1) (la « Loi »), nous répondons, par la présente, à cette demande.

Demande :

1. **La rémunération des titulaires de postes de cadre du premier niveau de votre organisation (ex : directeur) font l'objet d'une échelle déterminée?**
2. **Le cas échéant, en obtenir copie**.

L'échelle de traitement du personnel cadre de la Régie présentement applicable vous est fournie au tableau apparaissant à la page suivante :

Tour de la Bourse, Case postale 001
800, rue du Square-Victoria,
2e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452, p. 225
Sans frais : 1 888 873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

Échelle de traitement personnel cadre de la Régie de l'énergie

Taux du 2019-04-01 au 2020-03-31 ($)

Classe	MINIMUM	MAXIMUM
Cadre juridique	134482	162023
1	122843	157239
2	109779	140517
3	98105	125574
4	87671	112219
5	78348	100286
6	70913	90768
7	64183	82154
8	58091	74357
9	52578	67300

Dans les trente (30) jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la Loi au responsable de l'accès aux documents pour répondre à une demande, une personne dont la demande a été refusée en tout ou en partie peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

Elle peut également demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 de la Loi ou sur les frais exigibles.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie et
Responsable de l'accès à l'information

VD/vd